

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>16</i>
<i>Représentés :</i>	<i>6</i>
<i>Absents :</i>	<i>1</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>22</i>

**Séance publique du 12 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;  
M. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALCOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC (arrivé à 20h35), Maurice TEULIER,

**Absents-excusés :**

Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC ;  
Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Francine TEISSIER ;  
Mme Kedna THOMAS représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR ;  
Mme Karine MINIC représentée par M. Stéphane SANSAC ;  
M. Edmond ROUTABOUL représentée par Mme Huguette THERON-CANUT ;  
M. Yohan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ.

**Absents :**

Mme Sandrine AUBRY

**Secrétaire de séance :** M. Sébastien FABRE

\*\*\*\*\*

**Délibération n°  
DL20220903**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ECOLE PRIVÉE « LES  
GRILLONS »**

Mme Francine TEISSIER, rapporteur, précise au Conseil municipal, que 53 élèves de l'Ecole privée « Les Grillons » sont partis en voyage scolaire au Pays basque. Ce voyage était prévu initialement en mai en 2020 mais n'a pu être réalisé à cause de la Covid 19.

Le coût total du séjour est de 17 071,14€, dont :

- Hébergement 14 261,40€
- Transport 2 810,00€

L'école privée sollicité la Mairie pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 2 000€.

Oui l'exposé de Mme Francine TEISSIER, rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE ;**

- De valider la subvention exceptionnelle de 2 000€ pour l'école privée « Les Grillons » ;
- D'adopter à l'unanimité,

Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 14 SEP. 2022

- Sa publication

Affichée le : 15 SEP. 2022

Retirée le :

Accusé de réception en préfecture

012-211201744-20220912-5\_DL20220903-DE

Reçu le 14/09/2022

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Sylvie LOPEZ

